

Séance du 18 septembre 2017 à 19 heures

Commune de Cahors – Espace des Congrès - Salle de l'amphithéâtre

Aujourd'hui, dix-huit septembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors – Espace des Congrès

Etaient présents :

50 titulaires dont 7 possédant une procuration  
8 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST DENIS CATUS  
ST GERY-VERS  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,  
Mme BOUX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOYER  
Noëlle, M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH  
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M.  
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. LIAUZUN Christian,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES  
CAILLAC  
CALAMANE  
CIEURAC  
FONTANES  
LHERM  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. MARTIN Caroline,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud (procuration  
donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme LENEVEU Hélène  
(procuration donnée à M. DELPECH), M. SAN JUAN Alain  
(procuration donnée à Mme LOOCK), M. COLIN Henri

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

CAILLAC	(procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-
CALAMANE	KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy,
DOUELLE	M. TILLOU José,
FONTANES	M. DUJOL Jean-Paul,
LABASTIDE DU VERT	Mme LANES Bénédicte (procuration donnée à M. DIZENGREMEL),
LABASTIDE MARNHAC	Mme VALETTE Roselyne,
LAMAGDELAINE	M. CANCEIL Philippe,
	M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
	Mme ARNAUDET Véronique (procuration donnée à M.
	CORMANE),
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	M. STEVENARD Daniel (procuration donnée à M. MARRE),
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,

Etaient excusés ou absents : 14 suppléants

BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABREETS	M. PAULIN Peter,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**Service : Développement Touristique**

**Objet : Candidature conjointe à l'appel à projet « Grands Sites Occitanie » avec la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble**

**A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 18 septembre 2017

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Gabriel FABLET  
Service : Développement Touristique

**Objet : Candidature conjointe à l'appel à projet « Grands Sites Occitanie » avec la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble**

Mesdames, Messieurs,

Amorcée au cours de l'année 2007, la politique « Grands Sites » Midi-Pyrénées visait à soutenir et impulser la mise à niveau des principaux sites touristiques emblématiques de la région afin de consolider leur positionnement sur les marchés français et internationaux. Figurant parmi les premiers signataires de ces contrats, Cahors puis Saint-Cirq-Lapopie / Pech-Merle ont largement bénéficié de ce dispositif. L'accompagnement financier significatif de la Région a permis d'engager la mise en œuvre de projets structurants en matière de communication, d'accueil, de signalétique mais aussi d'aménagement et de mise en valeur des espaces publics. Sur le plan de la promotion, la grande qualité des supports médias déployés et l'efficacité des canaux de diffusion mobilisés ont considérablement renforcé la notoriété de notre destination. En développant la fréquentation de notre territoire tout en participant à la mise en œuvre d'une dynamique d'excellence autour de l'accueil des clientèles, les « Grands Sites » ont donc constitué un levier majeur de développement touristique pour notre territoire. Forte du succès de cette politique, la nouvelle Région a affiché sa volonté de renouveler ce dispositif à travers la publication d'un nouvel appel à projet « Grands Sites Occitanie » au cours du mois de juillet 2017.

En pleine phase d'élaboration du premier Schéma Local de Développement Economique et Touristique (SDET), la stratégie envisagée pour le Grand Cahors est celle d'un véritable projet de destination s'appuyant sur le rayonnement des polarités touristiques de Cahors et Saint-Cirq-Lapopie et valorisant le caractère structurant de la Vallée du Lot et de son vignoble. À ce titre, le territoire se positionne dans des projets d'envergure au-delà de ses frontières institutionnelles pour développer la dynamique de séjour et participer à une meilleure redistribution des flux touristiques : stratégie œnotouristique, réflexion autour de la voie verte, investissements autour de la navigation sur la rivière Lot...

Face à la nécessité de fournir une réponse lisible et cohérente avec les pratiques de nos clientèles touristiques, la formulation d'une candidature au dispositif « Grands Sites Occitanie » à l'échelle de la Vallée du Lot, de Saint-Cirq-Lapopie à Soturac, apparaît aujourd'hui comme une évidence. Cette démarche s'inscrit dans une ambition territoriale partagée pour faire de la Vallée du Lot une destination touristique à part entière et se donner à terme les moyens d'une gouvernance et d'un plan d'action à la hauteur de l'attractivité du territoire, avec pour enjeux :

- De renforcer l'attractivité touristique à travers une offre structurée et lisible ;

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

- D'engager l'adaptation de l'offre face aux mutations de la demande et conquérir de nouvelles clientèles, notamment internationales ;
- D'offrir de nouveaux produits pour soutenir la dynamique de séjours en augmentant sa durée et en favorisant la fréquentation durant les ailes de saisons ;
- D'expérimenter de nouvelles formes de communication, de gestion et d'organisation de la destination ;
- De favoriser les processus d'innovation sur le plan digital, social et environnemental pour permettre à notre destination de se démarquer durablement dans le jeu concurrentiel.

Pour autant, nous devons également nous assurer de maintenir une expérience touristique de qualité pour nos visiteurs et veiller à ne pas altérer la richesse du patrimoine et des sites naturels qui constituent les fondements même de l'attractivité de la destination. La maîtrise et la gestion des flux touristiques dans le temps et dans l'espace constituent donc un enjeu essentiel afin d'orienter durablement notre territoire vers un tourisme équilibré, créateur de valeur et cohérent avec son identité.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le principe d'une candidature conjointe à l'appel à projet « Grands Sites Occitanie » avec la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble ;
- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc VAYSSOUZE FAURE